

QUAND LE BTP VA...

Depuis quatorze mois, les chiffres du chômage, quelle que soit la méthode de calcul retenue, augmentent. Différées le temps des élections présidentielles, on en est aujourd'hui aux suppressions d'emplois par paquets, les fameux « plans sociaux » en politiquement correct :

PSA (8000 suppressions prévues), Arcelor Mittal (entre 200 et 300 emplois supprimés à Florange), Bouygues Télécom (556 emplois), SFR (1000 emplois), Sanofi (entre 1200 et 1500 emplois), Groupe Hersant (en redressement judiciaire, plus de 1000 emplois sont concernés dans deux journaux régionaux, sans compter les menaces récurrentes sur Nice Matin en passe d'être racheté par un groupe belge), Doux (en redressement judiciaire, le groupe volailler est au bord de l'implosion : 15 000 emplois directs ou indirects concernés).

Alcatel, pour sa part, annonce 5000 suppressions d'emplois, sans préciser dans quel pays, et Air France 5122.

Voilà pour le plus récent et le plus médiatique. Reste, ce qui pour se voir moins est tout aussi préoccupant, la situation du BTP par exemple.

Avec plus de 140 milliards d'€ de chiffre d'affaire, 1 446 000 salariés, le BTP est un poids lourd de l'économie française.

Et les nuages noirs s'accumulent aussi sur lui.

Selon la Fédération française de bâtiment (FFB), si le secteur a perdu 2300 emplois « seulement »

en 2011, c'est grâce à la croissance de l'intérim, les effectifs des salariés diminuant eux de 8 300.

Selon l'INSEE, en glissement annuel, le secteur de la construction a perdu 39 000 emplois salariés en 2009, 13 000 en 2010 et 11 000 en 2011. Son avenir est donc suspendu à la politique du logement en cours de définition.

Quant à celui des entreprises de travaux publics, dont le chiffre d'affaire dépend à 65% de la commande publique - collectivités territoriales (45,5% dont 34% communes et intercommunalités, premiers donneurs d'ordre), entreprises publiques (14,9%), État (4,4%) - c'est de l'investissement public dont il dépend.

Et que constate-t-on ? Une baisse régulière de celui-ci ces dernières années, notamment des collectivités : -3% en 2009, -1,6% en 2010 et une stabilisation en 2011.

Pour 2012, la prévision de baisse est de 3%, si le niveau du crédit bancaire se maintient, ce qui est loin d'être garanti.

En 5 ans, la branche a déjà perdu 20 000 emplois permanents, dont 6000 durant la première moitié de 2012.

Selon la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), 15 000 de plus pourraient s'y ajouter « d'ici à mi 2013 si le problème de financement des collectivités locales n'est pas réglé » (Patrick Bernasconi, Président de la FNTP, Les Échos, 13-14/07/2012).

EN BREF

Parcs naturels PACA

L'ensemble des parcs naturels de la région PACA - PNR des Alpilles, PNR de Camargue, PNR du Lubéron, PNR des Préalpes d'Azur, PNR du Queyras, PNR du Verdon - viennent d'unir leurs forces.

L'ambition du Réseau des Parcs naturels régionaux de PACA est de « *devenir des lieux d'expérimentation et d'exemplarité qui puissent inspirer l'ensemble des territoires de la région, et au-delà en France et de par le monde* ».

Le maire de Tulle à l'Élysée

Il devrait s'y occuper des « *attentes des élus sur la réforme territoriale* », dans le cadre du nouvel acte de décentralisation promis par François Hollande pendant la campagne et s'y faire « *le relais de ce qui relève de la Corrèze* ».

La Corrèze qui, comme l'a fait remarquer Bernadette Chirac lors de l'élection du remplaçant de François Hollande à la tête du Département, aura « *donné deux présidents de la République à la France.* »

Plus Henry Queuille, tout aussi important... Mais cela, en ouvrant la séance en tant que doyenne, la conseillère générale la plus célèbre de France ne l'a pas dit.

Vous avez dit « péréquation » ?

Si l'on prend au pied de la lettre la surpondération des communes urbaines dans le système de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, la France compte 103 millions d'habitants.

Lors de la réunion du comité des finances locales, le 15 mai 2012, la DGCL a fort courageusement expliqué que c'était une disposition issue du Parlement !

Résultat, les 1 400 EPCI bénéficiaires, de moins de 10 000 habitants, toucheront en moyenne 18 000 euros et les 16 EPCI bénéficiaires de 200 000 habitants et plus, en moyenne plus de 1 900 000 euros !

Concernant le prélèvement, là encore, la moyenne par habitants pour les Établissements publics de taille inférieure à 10 000 habitants est de 2,39 euros, contre 2,16 en moyenne nationale.

Prélever plus pour gagner moins donc.

Même disparité pour la DSU et les ZRR : pour les ZRR, la moyenne du bénéfice est de 1700 euros contre plus de 11 000 pour les bénéficiaires de la DSU concernés.

Autre cas discriminatoire pour le rural, des collectivités en DSU et en ZRR sont parfois contributrices (ce qui prouve l'absurdité du calcul). Le poids de ce que ces collectivités reversent par rapport à la somme perçue globalement pour les ZRR est supérieur (1,6%) à la situation équivalente pour les collectivités en DSU (0,26%).

Les budgets locaux télétransmis

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les collectivités qui le souhaitent peuvent transmettre leurs actes budgétaires aux services préfectoraux par télétransmission. Ce dispositif dénommé « Actes budgétaires » a été mis en place pour se substituer à l'envoi sous pli postal.

Après avoir été testé en 2011 par 16 collectivités, il est appelé à être généralisé. Pour cela, il suffit d'utiliser l'application « Totem » développée par le Ministère de l'Intérieur avec l'aide de la DGCL, et d'avoir recours à un tiers télétransmetteur.

Cet outil permet un gain de temps non négligeable pour les différents services, mais ne réduit que très peu la consommation de papier en Préfecture, les agents ne pouvant pas encore tout vérifier à l'écran, du fait de leur taille...

Cette méthode entraîne également un coût pour les collectivités de l'ordre de 150 euros par an environ pour une commune de moins de 500 habitants, à plusieurs milliers d'euros pour des communes de 90 000 habitants.

Le progrès fait donc toujours rage, aux frais des collectivités

Chiffres de la SAFER 2011

Dans un document de mai 2012, le Comité technique du Var de la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur dévoile les chiffres clés 2011 du marché foncier dans la région et dans le département. Comparé aux autres départements, le Var arrive en tête des transactions réalisées avec 3 316 contre 2 925 pour les Bouches-du-Rhône, mais aussi en termes de valeur du marché, 941 millions d'euros contre 539 pour les Alpes-Maritimes, et en termes de surface vendue, 5 658 hectares contre 4 657 pour les Bouches-du-Rhône.

Au sein du département, c'est le territoire Centre-Var-Dracénié qui a connu le plus de transactions, tandis que le territoire des Maures a la valeur du marché la plus importante avec plus de 200 millions d'euros.

Concernant les acquisitions, dans le Var ont été conclues 195 transactions (dont 47 dossiers de préemption), contre 179 en 2010, pour une surface de 1 283 hectares et une valeur de 48 514 millions d'euros.

Souriez, vous êtes filmés !

Dans les territoires ruraux, la tendance est aussi à la vidéoprotection. De mieux en mieux desservies par les moyens de transports routiers ou ferrés, certaines communes rurales sont, en effet, confrontées à une explosion de la délinquance. Un exemple parmi tant d'autres ces dernières années, à Lubersac, en Corrèze, les vols et dégradations à répétition ont coûté plus de 15 000 euros en 2010. Après le vol de deux camions municipaux en 2011, la commune a décidé d'investir 23 000 euros pour cinq caméras.

Pour les citoyens, la vidéosurveillance est aussi synonyme de « flicage » et certaines communes préfèrent l'a soumettre à référendum.

Pour ou contre la vidéosurveillance, chacun s'accorde à dire que si l'effet est plutôt dissuasif, il se limite à repousser la délinquance plus loin.

Régler le problème de fond est une autre affaire.

Hausse des arrêts maladie dans les collectivités

Depuis 2007, l'absentéisme pour raison médicale augmente dans les collectivités selon une étude du groupe Sofaxis, courtier en assurance pour les fonctions publiques territoriales.

Entre 2007 et 2011, ces arrêts maladie ont augmenté de 17% en fréquence et de 12% en durée au sein de la fonction publique territoriale. Parallèlement, les accidents du travail ont augmenté de 31% en cinq ans.

Ces tendances globales s'expliquent par un vieillissement constant des agents territoriaux et par l'augmentation du temps de travail consécutif au recul de l'âge de départ à la retraite.

La traversée du désert du médecin de campagne

Au mois de Mai dernier, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a proposé de limiter la liberté d'installa-

tion des médecins afin de lutter contre la désertification médicale. Pour que le Conseil de l'ordre se préoccupe de ce problème, c'est qu'il existe !

Mais de son côté, le concours Lépine des remèdes au désert médical bat son plein :

- Les incitations financières : plusieurs régions tentent de repeupler médicalement leur territoire par des bourses offertes aux étudiants en médecine. Cela donne des résultats inégaux.

Par exemple, la région Bourgogne, en offrant une bourse annuelle de 3700 euros aux étudiants à partir de la 4^e année, a attiré 320 médecins qui se sont installés dans des zones sous médicalisées. Tandis qu'en Midi Pyrénées, la bourse de 2400 euros n'a attiré que 46 étudiants depuis 2006.

- Les débauchages de médecins : le Conseil Général de l'Orne (71 médecins pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 307) a décidé de recourir à un cabinet spécialisé dans le recrutement de généralistes. 14 nouveaux médecins se sont installés depuis 8 ans. Dans les Ardennes, la communauté de communes d'Ardennes-Rives de Meuse a accordé une aide à l'installation de 50 000 euros.

Pour bénéficier de cette aide, le médecin récemment installé doit exercer minimum 3 ans sur le territoire. Ce dispositif a rencontré un franc succès auprès des médecins belges frontaliers, puisque deux d'entre eux sont venus s'installer dans l'intercommunalité depuis 2007.

- Les maisons de santé : réponse consensuelle aux déserts médicaux, la maison de santé est en vogue, notamment dans les zones rurales. Exemple avec la région Midi Pyrénées qui a cofinancé la création de 31 maisons depuis 2006, pour un montant de 2,9 millions d'euros.

D'autres communes, comme celle de la Ferté-Bernard, en Sarthe, ont préféré innover. En fin d'année dernière, la municipalité a directement salarié deux médecins et une assistante médicale. Le conseil municipal leur a attribué un budget de 250 000 euros couvert par le coût des consultations.

Cette initiative est née du constat que les étudiants en médecine délaissent progressivement la médecine libérale en raison des lourds frais inhérents à son exercice et de la lourdeur des horaires.

DOSSIER : LES AIDES EUROPEENNES DANS NOS TERRITOIRES

Au centre de toutes les attentions en cette période de crise, on en oublierait presque que l'Union Européenne joue également un rôle, modeste mais non-négligeable, dans le développement local par le biais de cofinancements de projets éligibles au niveau régional.

En France, au mois de juillet 2012, pour les seuls Fonds social européen (FSE) et Fonds européen de développement régional (FEDER), ce sont 77 267 projets qui reçoivent un soutien de l'Union Européenne, pour un montant total de plus de 34 milliards euros.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on dénombre 3 519 projets cofinancés pour un montant d'environ 1,5 milliards d'euros, dont 239 dans le Var pour près de 100 millions d'euros.

Les communes sont évidemment concernées.

Généralités et grandes ambitions

L'objectif premier des mesures est de « dynamiser la compétitivité européenne » et secondairement la solidarité entre états.

Le processus d'aide européen s'inscrit dans un programme pluri-annuel de sept ans.

Pour la période 2007-2013, sur l'enveloppe globale de 347 milliards d'euros, la France recevra 14,3 milliards d'euros d'aides, répartis entre quatre fonds européens : le FSE, le FEDER, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP).

C'est au niveau régional que sont définis les choix stratégiques au sein des **programmes opérationnels** (PO), l'outil décentralisé de base de gestion des fonds. Ils sont censés être élaborés de manière concertée (État, autorité de gestion, collectivités territoriales, établissements publics, associations), leurs dispositions variant selon les territoires.

Sauf dans la région Alsace, c'est le Préfet de Région (en pratique le Secrétaire général à l'aménagement régional, SGAR) qui est autorité de gestion avec des possibilités de délégation de gestion pour des mesures spécifiques ou pour des priorités particulières à d'autres acteurs comme la Région ou l'ADEME.

L'Europe en Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'action de l'Europe en Région PACA s'appuie sur 11 programmes opérationnels. Un programme opérationnel (PO) FSE, un PO FEDER, un PO FEP, un document régional du développement rural (DRDR) qui concerne le FEADER, mais aussi deux programmes interrégionaux (Plan Rhône et Massif Alpin), quatre programmes de coopération territoriale et un programme de la politique de voisinage (PO Bassin maritime Méditerranée).

Simplicité et transparence donc.

Au cours de la période 2000-2006, la Région PACA a bénéficié de près de 597 millions d'euros, le programme 2007-2013 prévoyant lui 825 millions d'euros.

À chaque programme opérationnel correspond des axes stratégiques précis avec un financement, un taux d'intervention dédiés, eux même déclinés en plusieurs domaines et sous-domaines qui déterminent les possibilités de projets et restreignent les conditions de leur éligibilité.

Simplicité et transparence encore.

Trois principaux programmes opérationnels peuvent répondre plus spécialement aux besoins des communes rurales.

• Le PO FSE :

Ciblé sur la création d'emploi et la formation des travailleurs, ce fonds structurel mobilise 285 millions d'euros, répartis sur quatre axes stratégiques. Les zones rurales sont des bénéficiaires potentiels, même si le fonds n'est pas spécifique aux communes rurales.

Le premier axe, « contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques », doté de 61,1 millions d'euros, comprend des domaines d'intervention comme la gestion des mutations économiques, la création d'activité et la promotion de l'esprit d'entreprise.

Dans ce dernier, qui bénéficie de 6,4 millions d'euros, des projets comme le soutien particulier pour la

création ou la reprise d'activité d'une entreprise dans les territoires ruraux sont éligibles.

Le deuxième axe d'intervention, « améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi », bénéficie de 104 millions d'euros et peut par exemple aider un jeune avec peu de qualification et résidant en zone rural à pouvoir s'insérer sur le marché du travail.

Avec 89 millions d'euros, le troisième axe vise à « renforcer la cohésion sociale et à lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale ».

Le dernier axe d'intervention, « investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales », doté de 20,5 millions d'euros, peut profiter aux zones rurales à travers le développement de micro activités.

- **Le PO FEDER :**

Ce fonds structurel englobe des thématiques comme l'emploi, le développement de l'économie, la formation, ou le cadre de vie durable. Structuré en cinq axes stratégiques, il est doté de 302 millions d'euros.

L'axe « innovation et économie de la connaissance » intervient avec 103 millions d'euros sur les moyens de la recherche au service de l'économie, le développement de grands projets de recherche et développement stratégiques, tandis que l'axe « développement de la société de l'information », qui bénéficie de 62 millions d'euros, favorise une approche globale de l'innovation dans les entreprises.

Avec 63 millions d'euros, l'axe « gestion durable des ressources et prévention des risques » cherche à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à conserver, gérer et valoriser la biodiversité et les paysages, ou bien encore à préserver et à gérer les risques.

Doté de 41 millions d'euros, le quatrième axe, « solidarité territoriale et compétitivité », concerne plus particulièrement les zones rurales avec son objectif d'accroître la contribution des territoires ruraux à la compétitivité régionale (18 millions d'euros).

On peut citer comme types d'actions soutenues, l'accompagnement de projets de création d'entreprises ou de projets innovants dans le cadre de la reconversion de l'activité économique, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel afin de fixer les populations et les activités en zone rurale.

Le dernier axe traite du « développement des modes alternatifs de transport » et dispose de 23 millions d'euros.

- **Le PO FEADER :**

Le fonds FEADER est l'instrument financier par excellence dédié au développement des zones rurales, qui représentent 90 % du territoire de l'Union Européenne.

Doté au niveau européen de 96 milliards d'euros, dont 6,4 milliards sont destinés à la France, il est composé d'un socle national (le programme de développement rural hexagonal) applicable dans l'ensemble des régions, ainsi que de volets régionaux spécifiques à travers un document régional de développement rural (DRDR).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie de 104 millions d'euros au titre du DRDR, auxquels s'ajoutent 245 millions d'euros du socle national.

Les quatre axes stratégiques au niveau national ont pour objectif d'améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, l'environnement et l'espace rural, et la qualité de vie en milieu rural.

Le quatrième axe est une approche méthodologique qui encourage les partenariats entre acteurs privés et publics au sein de groupes d'action locale (GAP).

Au niveau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le DRDR est décliné en trois points :

- Renforcer et dynamiser le secteur agricole, agro-alimentaire et sylvicole. Il s'agit de la modernisation des exploitations agricoles, du soutien des industries agro-alimentaires et des micro-entreprises forestières, de la participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire. Les communes rurales peuvent améliorer et soutenir la desserte forestière par exemple.

- Préserver l'espace rural agricole et forestier de qualité. Cela peut consister pour les collectivités locales à protéger les forêts de montagne, à défendre les forêts contre les incendies, à investir dans le milieu forestier...

- Diversification de l'économie et amélioration de la qualité de vie en milieu rural. Les aides peuvent intervenir pour promouvoir le tourisme, pour améliorer la qualité de vie des populations rurales, pour mettre

en valeur le patrimoine, pour améliorer l'offre d'oenotourisme, pour élaborer des documents d'objectifs Natura 2000...

Dans la pratique

Se faire aider

Au préalable, étant donné la complexité de l'utilisation des fonds européens, une assistance technique est nécessaire pour savoir si un projet est éligible.

Pour le PO FEDER, l'interlocuteur varie selon les axes et les domaines. Cela peut être la Préfecture du Var en ce qui nous concerne, ou bien le Conseil Régional, ainsi que l'ADEME pour les domaines liés à l'énergie de l'axe « gestion durable des ressources ». Pour le PO FEADER, les interlocuteurs sont la Direction générale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et la Direction départementale des territoires. Pour le PO FSE, il s'agit de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Rechercher des cofinancements et boucler le plan de financement

La question du cofinancement est primordiale dans la constitution du dossier. Pour l'ensemble des fonds, le demandeur doit avoir établi un plan de financement et communiqué la (ou les) délibérations(s) des collectivités locales ou la (ou les) décisions(s) des représentants de l'État ayant attribué une subvention.

La hauteur maximum des subventions des fonds varie selon les axes d'intervention, de 45 % à 55 % pour le FSE, de manière générale jusqu'à 50 % pour le FEDER, tandis que le FEADER intervient à un taux fixe de 50 % et 55 %.

Aux difficultés traditionnelles de toute recherche de cofinanceurs s'ajoute aujourd'hui celles liées à la raréfaction du crédit bancaire.

Un acompte de l'aide européenne peut être versé, jusqu'à 80 % de l'aide globale européenne en ce qui concerne le FEADER.

Respecter les délais

Les délais de commencement des travaux et leur durée sont réglementés. Pour le FEDER par exemple, ils doivent commencer de manière générale dans les six mois à compter de l'entrée en vigueur

(notification) de la convention d'attribution de la subvention, et doivent se terminer dans les deux ans. C'est trois ans pour le FSE.

Une fois la demande de subvention jugée éligible par le service instructeur, et le dossier déposé, c'est une commission régionale de programmation, présidée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional (ou leur représentant), qui émet un avis.

S'il est favorable, l'autorité de gestion décide généralement d'attribuer l'aide. Deux autres autorités interviennent alors dans le processus.

L'autorité de certification vérifie les déclarations de dépenses préparées par l'autorité de gestion, les certifie avant de les adresser à la Commission européenne, et paye les maîtres d'ouvrage. Il s'agit du trésorier-payeur général pour le FEDER et le FSE.

L'autorité d'audit, exercée par la Commission interministérielle de coordination des contrôles, est chargée de vérifier le bon fonctionnement du système de gestion et de contrôle.

Simplicité et transparence toujours.

Prévoir l'encensoir

En contrepartie, les bénéficiaires doivent faire obligatoirement la publicité et communiquer sur l'aide attribuée. Pour tous les projets, une mention et un logo doivent apparaître sur chaque document, puis les obligations varient selon le montant de l'aide.

Pour les réalisations financées à plus de 500 000 euros, il faut prévoir un panneau d'affichage sur les sites pendant toute la durée des travaux, et au-dessus d'un million d'euros, il faut inviter les parlementaires européens de la circonscription à toute manifestation publique autour du projet.

Si donc l'apport des fonds structurels européens est une opportunité à saisir pour les collectivités locales, effectuer le parcours du combattant sans faute demande beaucoup d'opiniâtreté ou une pratique régulière... Il n'y a que le premier pas qui coûte, ceux qui suivent rapportent plus !

Pour plus de renseignements, des informations sont disponibles sur le site www.europe-en-paca.eu.

Les services préfectoraux du Var ou du SGAR à la Préfecture de région répondent aussi volontiers aux interrogations des élus.

Depuis le point haut de 2007, le nombre d'heures travaillées a chuté de 9%, et encore grâce à l'intérim qui a servi d'amortisseur aux variations du temps de travail des salariés entre 2007 et 2009.

Quant à la perspective d'activité, pour 2012, elle n'est guère brillante puisqu'en juillet de cette année, elle est de -20% par rapport à son point haut de 2007, soit au niveau d'il y a dix ans.

Sauf mesures gouvernementales rapides, aux « plans sociaux » annoncés et rappelés plus haut, s'ajouteront dans les douze mois qui viennent les licenciements du BTP qui feront peut-être moins de bruit sur le moment mais, à terme, autant de dégâts.

Or, si les pouvoirs publics manquent singulièrement des moyens de contrer durablement la stratégie des grands groupes privés qui depuis trente ans font la pluie et le beau temps ou de redresser des entreprises aujourd'hui déficitaires sans pertes d'emplois, il en va différemment s'agissant du BTP dont l'activité dépend largement de la commande publique : pour le bâtiment, des bailleurs sociaux, pour les travaux publics, des collectivités, et de la réalisation du Schéma national des investissements de transport (une moyenne de 8,6 Md€ de travaux durant 30 ans).

Pourtant, là aussi, on a comme un doute. Pas sur les intentions, sur les moyens choisis.

S'agissant du logement, c'est clairement une priorité du Gouvernement, lequel entend favoriser la création de 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux.

Devrait y contribuer le relèvement du plafond du livret A et un « *plan de mobilisation du foncier sans précédent* », l'État mettant à disposition une partie des terrains en sa possession.

Une attention toute particulière serait aussi accordée au respect de la loi SRU par les communes (obligation de 20% de logements sociaux).

Cependant, quand on sait que depuis des lustres, les plans de financement des projets de création de logements sociaux ne s'équilibrent plus sans que les collectivités territoriales mettent la main à la poche, ce qu'elles auront de plus en plus de mal à faire ; quand on sait que le relèvement du plafond du Livret A entre en concurrence avec la baisse de l'épargne traditionnellement orientée vers l'assurance

vie et les besoins des PME, on a quelque peine à rester optimistes.

Quelque peine aussi à comprendre comment le gel des dotations d'État, le maintien du système fiscal local tel qu'il a été imposé aux collectivités territoriales, pourrait doper leurs investissements.

Et ne parlons pas du jamais vu jusque là : la raréfaction du crédit bancaire.

Depuis un an, le système vit de rustines en rustines : une première enveloppe de 5 Md€ débloquée concurremment par la CDC et les banques en octobre 2011, 2 nouveaux Md€ débloqués en début d'année par la CDC et immédiatement consommés, tout récemment encore 3 Md€...

Pour sa part, le Crédit Agricole a annoncé une enveloppe de 2 Md€ et la Banque Postale de 2 à 4 Md€, mais seulement pour des prêts ne dépassant pas 3 ans.

Comme le montrent les difficultés des opérateurs publics, quelle que soit leur taille, à emprunter, on peut douter que ces rustines suffiront à combler le besoin de financement des collectivités territoriales, de l'ordre de 17 à 20 Md€.

D'autant moins que la création de l'Agence de financement des collectivités, par émission directe d'obligations, ou ce qui pourrait en tenir lieu, se fait toujours attendre et que, dans le même temps, le naufrage du Titanic Dexia continue. Ainsi, début juillet 2012, une centaine de grandes villes, grandes intercommunalités, régions, départements, ont-ils été informés par voie d'huissier que Dexia Crédit Local remettait en cause leur droit de tirage sur leurs emprunts revolving dit « CLTR Dexia » (Les Échos 6-7/07/2012).

1,6 Md€ de lignes de crédit sont en cause.

Mais, dans notre beau pays, la mécanique européenne et les marchés ne sont pas les seuls à dire le vrai en matière financière et économique : il y a aussi la Cour des comptes, auto-promue au rang d'économiste national en chef.

Ainsi, peut-on lire dans le rapport de juillet 2012 « sur la situation et les perspectives des finances publiques » :

« *Les projets adoptés dans des lois ou inscrits dans des schémas nationaux... pourraient se traduire par*

une forte croissance des investissements publics dans les prochaines années qui ne paraît pas compatible avec la situation financière du pays. »

« (La Cour) s'est plus particulièrement interrogée sur l'ampleur des créations, envisagées dans le schéma national des infrastructures de transport, de nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse qui ne sont pas budgétairement soutenables et dont ni la rentabilité financière, ni la rentabilité socio-économique, ni l'intérêt environnemental ne sont établis. »

« (La Cour) a rappelé qu'il était nécessaire d'accorder la priorité à la modernisation et à l'entretien du réseau ferroviaire existant. »

À l'évidence, la relance économique par l'investissement n'est pas pour maintenant. Pour le jour où l'on aura réalisé que c'est l'unique voie permettant de sortir la France et l'Europe de l'ornière du chômage et de la désespérance.

Pas pour demain donc.

Espérons qu'entre temps, dans le ciel européen couleur du manteau de la vierge, selon le vœu de Robert Schuman, ne se seront pas accumulés trop de gros nuages bruns.

Pierre-Yves COLLOMBAT
Sénateur du Var
Premier Vice-président de l'AMRF
Président de l'AMR83

CALENDRIER

Les élections

Ça y est, c'est décidé, les élections municipales, européennes et sénatoriales, dans la moitié des départements dont le Var, auront bien lieu en 2014, conformément au calendrier initial.

Par contre, les élections départementales (pour l'ensemble des conseillers) et régionales seraient reportées à 2015.

Ce qui signifie que les modalités d'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires - et métropolitains dans l'état actuel de la législation - devront être arrêtées avant mars 2013. Pour les élections régionales et départementales, la date butoir pour le choix des modes de scrutin, opération particulièrement délicate, serait mars 2014, mais il est probable que le Gouvernement souhaitera trancher avant.

Les États généraux de la démocratie territoriale

Première décision importante de Jean-Pierre Bel après son élection à la présidence du Sénat, l'organisation des États généraux de la démocratie territoriale avait du marquer le pas, à la demande

des groupes UMP et centriste, pour cause d'élections. Celles-ci passées, le programme initial sensiblement modifié, on connaît désormais les grandes lignes de leur déroulement.

Les rencontres interrégionales initialement prévues seront remplacées par des assises nationales à Paris (Sénat et Sorbonne), les 4 et 5 octobre 2012, elles mêmes précédées de rencontres départementales sénateurs-élus locaux.

La **rencontre varoise** devrait se tenir le **22 septembre 2012** (matin) à la salle des fêtes de Puget-Ville.

Une date à retenir donc dès aujourd'hui.

Assemblée générale de l'AMR 83

Elle se tiendra également à la salle des fêtes de Puget-Ville, le samedi 1^{er} décembre 2012, aux heures habituelles et sera suivie d'un repas amical.

Le congrès annuel de l'AMRF se tiendra lui, les 6 et 7 octobre 2012 dans le Lot et Garonne.

Thème : urbanisme et habitat.

Rappelons pour mémoire que l'Assemblée générale de l'AMV, elle, aura lieu le 20 octobre 2012 et le congrès de l'AMF, du 20 au 22 novembre 2012.

POUR CONTACTER L'AMR 83

AMR 83 - Montée de la Calade - BP 03 - 83830 FIGANIERES

Site : <http://amr83.amrf.asso.fr> - Téléphone : 06.32.26.83.43